et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GEQUIN

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 027-212701650-20250624-CM24062025_02-DE

CM-24-06-2025/02

Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES

COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

Nombre de délégués en exercice :	*28*
Nombre de présents :	*15*
Nombre de votants :	*17*
Date de Convocation :	*17/06/2025*

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Vingt-Quatre Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Président,*
Mesdames *Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Isabelle BRITTON, Emilie CORBIER, Nadine ROBERT, Claire AUFFRET, Michelle TANGUY*

Messieurs *David SIMONNET, Didier MABIRE, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Pascal DESBOIS*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Monsieur Christian GOBERT donnant procuration à **Madame** Claire LACAMPAGNE-CROCHET
Madame Sophie LEMEZ donnant procuration à **Monsieur** Jérôme PASCO

Mesdames *Christine CHEHU, Céline DEMARQUAY, Marie AUBRY, Céline CONSTANT,*

Messieurs *Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Julien HAILLIEZ, Fabrice SORIEUL, Jérémy PEREIRA*

Secrétaire de Séance *: Madame Monique JEAN*

Objet : UNITE DE METHANISATION : Prorogation de la promesse de vente

Monsieur Jérôme PASCO rappelle qu'en application d'une délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2021, la Commune de Conches a signé, le 22 Juillet 2021, avec la Société ENGIE BIOZ une promesse de vente portant sur les parcelles cadastrées AK n° 12, 14 et 91 d'une contenance totale de 18 614 m², pour partie et pour une durée de 48 mois relative à un projet de construction et exploitation d'une unité de méthanisation.

Cette promesse expire le 30 Juillet 2025.

Il est apparu nécessaire au porteur de projet de changer de technologie de « digestion » pour en assurer la continuité du process.

De ce fait, il doit engager des études de gisements et d'ingénierie complémentaires qui impactent le calendrier de réalisation.

Publié le : 02/07/2025 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/34511

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le 02/07/2025
ID : 027-212701650-20250624-CM24062025_02-DE

Aussi une prorogation de la promesse de vente est-elle requise. Le délai de 24 mois supplémentaire demandé permettrait de plus d'être en accord avec les dates de validité du permis de construire et de l'arrêté préfectoral portant sur l'enregistrement au titre des installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Acceptent** une prorogation de 24 mois de la promesse de vente signée entre la Commune de Conches et la Société ENGIE BIOZ, portant sur les parcelles nouvellement cadastrées AK n° 215,217 et 221, concernant le projet d'implantation d'une unité de méthanisation.*

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Christian GOBERT, Sophie LEMEZ ou David SIMONNET, Adjoints au Maire, à signer cet avenant à la promesse de vente portant prorogation de cette dernière ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Vingt-Six Juin Deux Mil Vingt-Cinq

LE MAIRE

MAIRIE DE CONCHES (Eure)

Publié le : 02/07/2025 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/34511